

Conseil d'établissement 2017-2018
Mercredi 21 mars 2018
à 18 h 30, salon du personnel

ORDRE DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

Rôle	Nom	Présent	Absent
Présidente	Victoria Cohene	x	
Vice-Présidente	Danièle Harrison	x	
Trésorier	Joseph Boumerhi		x
Secrétaire	Stéfan Martin	x	
Déléguée CRPRN	Tania Naim	x	
Enseignants	Caroline Parent	x	
	Roula Bou Chahla	x	
	Marie-Ève Meilleur-Prud'homme	x	
	Sabrina Caron	x	
Personnel de soutien	Geneviève Gauthier	x	
Membres de la communauté	Claudie Vigneault, présidente APMR	x	
Direction	Sylvain Binette	x	
	Marie-Ève Lamothe	x	

1. Prise des présences et vérification du quorum

La présidente du CÉ, Mme Victoria Cohene, souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la session à 18h35 après la vérification du quorum.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée. Seul M. Joseph Boumerhi est absent à cette séance.

2. Questions du public 10 minutes

Pas de question – aucun membre du public présent à cette rencontre.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Marie-Ève Meilleur-Prud'homme et appuyée par Mme Tania Naim.

4. **Lecture et adoption du procès-verbal du 24 janvier 2018**5 minutes

Le document a été relu et corrigé par les membres du conseil.

Proposée par : Danièle Harrison
Appuyée par : Sabrina Caron

5. **Suivi au procès-verbal**10 minutes

5.1 Traiteur La Caf

M. Sylvain Binette aborde la question du renouvellement du traiteur pour l'année prochaine. Les commentaires sont assez positifs. Les plats sont frais et chauds. En revanche, certains commentaires envers l'esthétique de quelques plats sont soulevés. Le traiteur semble avoir pris en considération ces commentaires. Mme Victoria Cohene renchérit avec une suggestion d'offrir l'option d'avoir différents types de breuvage.

Le traiteur La Caf sera renouvelé pour une autre année scolaire. Par contre, il n'est pas impossible que l'établissement puisse effectuer de nouvelles soumissions ultérieurement.

5.2 Activités parascolaires 2018-2019

M Sylvain Binette mentionne qu'il faudra approuver les activités parascolaires lors du prochain CÉ. Un tableau est remis à cet effet lors de la présente réunion concernant les propositions d'activités parascolaires. M. Binette indique qu'une firme, l' « air en fête », pourrait être engagée pour organiser les activités. Cette firme offre beaucoup d'activités différentes, notamment des cours de magie, de Hip-Hop, d'échecs, de danse, de cuisine ou de cheerleading. Il sera toutefois question d'approuver en mai ces activités. Il sera aussi possible d'engager d'autres animateurs d'ateliers par l'établissement afin de compléter les activités parascolaires de la firme en question. Mme Tania Naim mentionne que si l'ESCO engage plus de spécialistes, cela va demander plus de gestion pour l'établissement. M. Sylvain Binette propose de demander des références antérieures afin d'essayer de clarifier le choix de cette firme. Mme Claudie Vigneault suggère qu'il pourrait être intéressant de commencer avec quelques activités afin de pouvoir mieux les évaluer.

M. Sylvain Binette mentionne également que la direction de l'équipe de soccer les « griffons » lui ont indiqué leur intérêt de pouvoir donner des cours parascolaires à l'école. Par contre, l'établissement offre déjà des cours parascolaires avec le groupe de soccer Antonio Ribeiro. Le CÉ est d'avis que vu la satisfaction de ce dernier, le CÉ a demandé de poursuivre avec la firme de soccer actuelle.

Mme Victoria Cohene demande s'il serait possible de donner des cours de soccer uniquement pour les filles.

6. **Régime pédagogique**..... 15 minutes

6.1. Approbation de la grille-matières

M. Binette présente aux membres du CÉ la nouvelle grille--matière proposée par l'équipe-école. Le principal changement se situe au niveau de la classe d'accueil pour le choix des spécialités : 108 minutes de cours d'éducation physique par semaine, 54 minutes de cours d'art dramatique, 54 minutes d'arts plastiques et 54 minutes de musique.

Proposée par : Mme Tania Naim
Appuyée par : Mme Daniele Harrison
Résolue à l'unanimité

6.2. Consultation sur les normes et modalités d'évaluation

M. Sylvain Binette présente le document « normes et modalités 2018-2019 ». Ce document présenté annuellement vise à s'assurer que toutes les normes et modalités soient respectées. Le document ne présente pas de modification majeure par rapport à l'année dernière.

Certains aspects du régime pédagogique sont discutés entre les membres du CÉ. Mme Tania Naim demande si ce sont uniquement les titulaires de classe qui peuvent émettre des commentaires dans le bulletin. M. Binette explique que ce sont tous les enseignants et spécialistes qui peuvent octroyer des commentaires aux parents selon les modalités inscrites. Pour la rencontre de parents de la 2^e étape, les rencontres se font sur convocation, mais tous les parents peuvent demander à rencontrer un enseignant titulaire ou un enseignant spécialiste.

6.3. Information sur les règles de classement des élèves

M. Sylvain Binette explique le document remis au CÉ qui est utilisé chaque année pour classer les élèves lors de la prochaine année scolaire. Les enseignants de chaque niveau se rencontrent pour former des groupes équilibrés : même nombre de garçons et de filles, même nombre de PIA, même nombre d'élèves à risque, regarder les forces des élèves, le nombre d'outils technologiques, les problèmes de comportement. Les dossiers des nouveaux élèves sont étudiés par la direction afin de faire le meilleur classement possible. Chaque enseignant complète les listes de classement selon la force de l'élève, le sexe, les services, etc. Par la suite, certaines recommandations peuvent être faites notamment essayer de préserver les amitiés positives lors du classement ou éviter que des élèves en conflit se retrouvent dans la même classe. Une fois le classement terminé, une pige à lieu par les enseignants.

M. Binette indique que dans le document « classement 2017-2018 » il a été ajouté au point 3 le terme « le degré de maturité »

Mme Tania Naim demande s'il est possible d'envoyer aux parents un courriel vers la fin de l'année expliquant le processus de classement afin de répondre aux ouï-dire et/ou aux questionnements que ces derniers peuvent avoir sur la façon de procéder pour le choix des classes des enfants et qu'il s'agit du fruit du hasard. Un courriel sera donc envoyé à cet effet vers la fin de l'année.

Mme Claudie Vigneault mentionne qu'il serait bien de trouver une alternative quant au choix du groupe indiqué dans le formulaire qui est envoyé à la fin de l'année scolaire pour les premiers jours du service de garde de l'année suivante. Ainsi, afin d'éviter toute confusion, une note sera inscrite sur le formulaire qu'il s'agit de groupe fictif.

7. **Approbation de l'actualisation du code de vie**5 minutes

M. Sylvain Binette indique aux membres du CÉ qu'aucune modification n'est prévue au code de vie de l'école.

Mme Marie-Ève Lamothe explique que le code de vie est ce qui rassemble tout le monde dans l'école. Il est là pour donner des balises et non pour sanctionner. Ce sont des valeurs communes de l'école. Mme Marie-Ève Meilleur-Prud'homme renchérit à l'effet qu'il est normal qu'un élève de 1^{re} année ne respecte pas tout le code de vie, mais va tranquillement se responsabiliser dans les années à venir.

Proposée par : Caroline Parent
Appuyée par : Tania Naim
Résolue à l'unanimité

8. **Approbation de l'actualisation de la politique alimentaire**5 minutes

M. Sylvain Binette indique aux membres du CÉ qu'aucune modification n'est prévue à la politique alimentaire actuelle de l'école. Rien n'est changé au niveau du code alimentaire.

Mme Tania Naim demande s'il est possible de rectifier au point 6 du document « Code de vie » que le mot « uniquement » dans la phrase j'apporte uniquement de la nourriture saine par « j'apporte de la nourriture saine », afin d'enlever l'élément impératif et obligatoire. Le comité se rencontrera et modifiera le tout.

Proposée par : Caroline Parent
Appuyée par : Tania Naim
Résolue à l'unanimité

9. **Calendrier scolaire 2018-2019 - approbation de l'horaire continu....5 minutes**

M. Sylvain Binette explique au CÉ que l'horaire pour les journées du 21 décembre 2018 et du 21 juin 2019 seront modifiés. Les journées se termineront à 13h45.

Proposée par : Danièle Harrison

Appuyée par : Tania Naim

Résolue à l'unanimité

10. **Uniforme scolaire : code couleur..... 5 minutes**

M. Sylvain Binette souhaite maintenir le code couleur marine et blanc. Il mentionne que les produits de l'ESCO vont bien et prennent de l'essor. De plus, vu les multiples difficultés avec les fournisseurs pour les commandes de vêtements, M. Sylvain Binette propose de ne plus se lier avec ces derniers.

Mme Claudie Vigneault mentionne que si l'ESCO ne veut plus de fournisseur, il serait bien de s'assurer que la collection de vêtements de la Fondation de l'école soit complète. Mme Vigneault renchérit en expliquant que certains parents ne désirent pas aller faire leur propre magasinage. M. Sylvain Binette mentionne que les parents pourront magasiner leurs vêtements à la boutique de leur choix ou acheter la collection disponible de la Fondation de l'ESCO lors de la campagne annuelle.

M. Sylvain Binette va envoyer un courriel aux parents de l'ESCO pour expliquer que désormais il n'y aura plus de fournisseur de vêtements et que le code couleur marine et blanc est maintenu. Le courriel mentionnera de plus que les vêtements sont en vente à la Fondation de l'ESCO jusqu'au 6 avril 2018.

11. **Critères pour la nomination du directeur d'école - consultation5 minutes**

M. Sylvain Binette explique que la décision d'embaucher un directeur ou une directrice revient à la direction générale de la Commission scolaire. Le document « proposition » ayant pour objet : Consultation - Critères de sélection pour la nomination d'une directrice ou d'un directeur d'école - Année scolaire 2018-2019 sert aux Ressources humaines. Ce document aide à guider les recruteurs dans la sélection du candidat en question.

Le CÉ doit soumettre ses critères chaque année à la CSMB. Cette année, le CÉ a reconduit ce que les membres avaient proposé l'année dernière. Aucune modification n'est rajoutée au document.

12. **Consultation OPC 2018-2019**

(Objectifs, principes et critères de répartition des allocations).....10 minutes

Le document « objectifs, principe et critères de répartition » (OPC) traite de l'établissement des objectifs et des principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et des autres revenus entre ses établissements et des critères afférents à

ces objectifs et principes.

Il traite également de l'établissement des objectifs, principes et critères qui servent à déterminer le montant retenu pour les besoins de la Commission scolaire et des services de soutien aux établissements et aux comités de celle-ci.

M. Sylvain Binette mentionne qu'un comité a été mis en place pour ajouter des commentaires sur la manière de répartir les allocations. Ils veulent s'assurer que les commissions scolaires soient équitables entre elles. Il est important de bien mettre en relief le partage des ressources financières obtenues par la Commission scolaire.

Mme Tania Naim propose de mentionner dès le début du document les modifications apportées afin de faciliter la compréhension. Elle mentionne aussi que le CRPRN a demandé de présenter les changements apportés à ce document sur une seule page, ce qui permettrait de résumer les changements apportés. Mme Tania Naim renchérit en mentionnant que le CRPRN n'a pu transmettre leurs recommandations étant donné l'incompréhension des membres.

13. **Prix France Racicot**5 minutes

Chaque année ce prix est remis à un parent s'étant démarqué au sein de l'école pour sa grande implication. La direction propose un nom qui est approuvé par le CÉ. Le nom du récipiendaire 2017-2018 sera dévoilé lors de la soirée des bénévoles qui aura lieu 31 mai prochain.

14. **Rapports et informations**25 minutes

14.1. Comité régional des parents (CRPRN)

Mme Tania Naim fait un compte--rendu de la dernière rencontre du CRPRN. Il a été question du suivi de la « zone grise » dont certains parents se trouvent affectés en raison de leur position géographique de leur domicile. La contestation de ces parents afin de renverser la décision de perdre leur droit d'envoyer leur enfant à l'école St-Clément se retrouve au niveau ministériel. Cette dernière instance décidera si elle accepte ou non la contestation.

Mme Tania Naim nous parle du protecteur d'élève de la Commission scolaire dans le cas où il y a mésentente avec la direction de l'école. Elle demande s'il est possible d'inscrire sur le site de l'ESCO un lien vers la Commission scolaire. M. Sylvain Binette mentionne que l'on doit toujours passer par la direction avant de se rendre au protecteur de l'élève de la CSMB. Dans le cas où la direction ne règle pas le problème, le parent peut alors s'adresser au protecteur de l'élève.

14.2. Comité des parents bénévoles.

Compte--rendu de Mme Danièle Harrison – Les collations pour le mois de la nutrition ont été un succès encore une fois cette année. Plusieurs propositions sont énoncées pour les collations de l'année prochaine.

14.3. Fondation St-Clément

La vente de vêtement de la Fondation se poursuit.

14.4. Service de garde

Compte-rendu du SDG par Mme Geneviève Gauthier. Le SDG est en préparation pour l'année prochaine. Elle indique de plus qu'il reste deux journées pédagogiques, soit le 23 avril 2018 et le 11 mai 2018.

14.5. Direction : projet scène Fondation, campagnes de financement, pratique confinement, transition direction, CÉ mai...

Projet de scène – Les rideaux sont désormais installés. L'éclairage devrait suivre sous peu. Les équipements sonores ont été changés. M. Binette indique qu'une somme d'environ 30 000\$ a été investie. Le résultat est très satisfaisant. Il y a une belle scène et de bonne qualité. Un spectacle-école sera présenté lors des jours de la culture.

Campagne de financement – La Fondation de Sainte-Justine, par le biais de sa campagne de financement du kiosque de limonade, a approché l'ESCO, car elle souhaite former la relève de demain chez les élèves de l'ESCO. La Fondation de Sainte-Justine s'est présentée à l'école pour demander cette possibilité. Le CÉ doit se pencher sur cette question afin d'accepter que les élèves puissent s'impliquer dans le projet du kiosque de limonade. Pour ce faire, ils devront aller chercher 20\$ en financement pour ensuite pouvoir transférer ce montant en coupons. Le CÉ n'est pas d'accord. Il y a déjà beaucoup d'enfants qui vont à la journée du kiosque de limonade et les parents contribuent déjà beaucoup pour la Fondation de l'ESCO.

Autre financement - Un parent fait du recyclage et a créé une page sur Facebook - Échange parent ville Mont-Royal. Elle voudrait savoir si cette année elle pourrait organiser une vente de garage à l'ESCO afin d'avoir une grande vente de garage. Ces profits iront à la Fondation de l'école. Le CÉ n'est pas d'accord avec cette proposition. La Fondation en demande déjà beaucoup aux parents et il serait bien de ne pas trop les solliciter. De plus, il existe déjà plusieurs grandes ventes de garages par année dans la ville. Le CÉ vote contre à l'unanimité

Pratique de confinement – M. Sylvain Binette revient sur la question de prévenir un danger important à l'ESCO, notamment si jamais un tireur venait dans l'école. La CSMB

n'impose pas à se préparer pour une telle mesure. En revanche, beaucoup de documents ont été créés. La direction abonde dans le sens de préparer un plan efficace pour contrer certains événements déplorables. L'ESCO souhaite faire une pratique de confinement avant la fin de l'année scolaire. Une lettre explicative sera envoyée aux parents à cet effet. Le but de l'exercice est de sensibiliser les élèves à toutes urgences importantes. Il est important de noter qu'aucune mention ne sera faite aux élèves sur la possibilité que ce soit pour se protéger d'un tireur.

Transition direction : M. Sylvain Binette fait part au CÉ qu'il va quitter son poste à la fin du mois de juin 2018. M. Binette fait présentement tout le nécessaire pour assurer une belle et bonne transition à l'ESCO et dans les comités auxquels il participe. Un travail de fond se fait pour s'assurer que la transition se fasse de la bonne façon dans les dossiers.

CÉ mois mai : le dernier CÉ de l'année aura lieu le 30 mai 2018. La rencontre débutera à 17 h 30 pour le repas et l'ordre du jour à 18 h 15.

Inauguration de l'agrandissement de l'ESCO – Le 15 mai 2018 vers 13h15 aura lieu l'activité pour l'inauguration. Une invitation sera envoyée sous peu. Une fête aura lieu par la suite.

Mme Geneviève Gauthier a quitté le CÉ à 21h07.

15. Correspondance reçue5 minutes

Aucune correspondance reçue.

16. Varia5 minutes

Un investissement du MEES de 500 000\$ aura lieu pour l'ESCO pour cet été. Les fenêtres et/ou portes seront changées. Les soumissions ne sont pas encore terminées. De plus, les toilettes ont été peinturées, tout comme les plafonds des corridors.

Lors du prochain CÉ, il sera question d'aborder le projet du jardin communautaire dans la cour d'école.

17. Levée de la séance

Levée de la séance minutée à 21h11
Proposée par : Tania Naim
Appuyée par : Danièle Harrison
Prochaine réunion : 30 mai 2018